

# Enseignement de spécialité Éducation Physique Pratiques et Culture Sportives

Evaluation ponctuelle pour les candidats individuels

Classe de première

Session 2023

**LIVRET CANDIDAT: DANSE** 

1

#### I. LES TEXTES DE REFERENCE

## Note de service du 29-7-2021

Cette note de service est applicable à compter de la session 2023 du baccalauréat, pour l'évaluation ponctuelle dans l'enseignement de spécialité de la voie générale suivi uniquement pendant la classe de première, telle que définie dans l'arrêté du 16 juillet 2018 modifié relatif aux modalités d'organisation du contrôle continu pour l'évaluation des enseignements dispensés dans les classes conduisant au baccalauréat général et au baccalauréat technologique.

L'évaluation ponctuelle dans l'enseignement de spécialité suivi uniquement pendant la classe de première est prévue pour les candidats qui ne suivent les cours d'aucun établissement, les candidats inscrits dans un établissement privé hors contrat, les candidats inscrits dans un établissement français à l'étranger ne bénéficiant pas d'une homologation pour le cycle terminal, les candidats inscrits au CNED en scolarité libre, et, sur leur demande, les sportifs de haut niveau, sportifs espoirs et sportifs des collectifs nationaux inscrits sur les listes mentionnées à l'article L. 221-2 du Code du sport. Ces candidats peuvent choisir de présenter l'évaluation ponctuelle soit l'année de l'examen, soit de manière anticipée l'année précédente.

Le résultat obtenu par le candidat est pris en compte pour le baccalauréat avec un coefficient 8, au titre du contrôle continu, conformément aux dispositions de la note de service du 28 juillet 2021 relative aux modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022.

Cette évaluation s'adresse uniquement aux candidats des établissements privés hors contrat, du CNED et les candidats libres. Elle est ponctuelle. Elle repose sur un nombre limité d'activités physiques et sportives qui sont pour l'académie de Toulouse : demi-fond, danse, musculation.

# II. L'EPREUVE : UNE EVALUATION ORALE

Cette évaluation orale est composée de deux parties, chacune de 15 minutes. Les deux parties se déroulent le même jour. La durée de cette épreuve est de 30 minutes.

# 2.1 - Première partie : pratique physique et sportive

Le candidat choisit, au moment de son inscription à l'examen, une activité physique, sportive et artistique (APSA) dans une liste de trois, relevant de trois champs d'apprentissage différents, proposée par l'académie. La prestation physique du candidat est notée à l'aide d'un référentiel établi par les autorités académiques, en référence au cadre national proposé pour l'enseignement de spécialité.

# 2.2 - Deuxième partie : compétences et connaissances relatives à la culture sportive

Disposant de cinq minutes maximum, le candidat présente dans un exposé une problématique issue de son carnet de suivi en référence au programme de la spécialité.

Le temps restant, lors de l'entretien, les questions du jury permettent d'approfondir certains éléments de l'exposé du candidat, et d'apprécier sa culture sportive et sa capacité à faire des liens avec sa propre pratique. L'entretien permet au jury de le solliciter sur ses connaissances relatives aux thématiques du programme de première.

# 2.3 - Les thèmes d'études de la classe de première

- Les métiers du sport et du corps humain
- La pratique physique et la santé
- La technologie des APSA

## 2.4 - Barème et notation

Chaque partie est notée sur 10 points.

Première partie : 10 points

- « S'engager pour interpréter » sur 5 points
- « Composer et interpréter un propos artistique » sur 5 points

Deuxième partie : 10 points Des repères d'évaluation :

- Pertinence de l'exposé
- Pertinence de la réponse en lien avec la pratique
- Culture sportive : appropriation de connaissances

## 2.5 - Carnet de suivi

Le carnet est transmis au jury au plus tard quinze jours avant l'évaluation de la partie orale.

Le carnet de suivi, de 30 pages maximum en format papier, est constitué tout au long de l'année. Le candidat y retrace son parcours et ses expériences de pratiquant et des réflexions personnelles.

# 2.6 - Composition du jury

L'évaluation est assurée par deux professeurs de l'Education nationale intervenant régulièrement dans l'enseignement de spécialité éducation physique, pratiques et culture sportives.

#### III. AIDE A LA PREPARATION

- Consulter les documents ressources disponibles sur Eduscol
- Consulter les programmes pour s'approprier les thèmes d'études
- Pratiquer l'activité de manière régulière
- Se constituer un "cahier de bord" permettant de formaliser son point de vue personnel sur ce qui a été lu, vu et vécu
- Formaliser une réflexion à partir de sa propre pratique et des connaissances artistiques, culturelles et sportives en vue de témoigner de sa capacité à se distancier de sa pratique.

# IV. LE REFERENTIEL

Epreuve pratique : danse

3

# I – COMPÉTENCE ATTENDUE

L'épreuve engage le candidat à composer, présenter et interpréter une chorégraphie individuelle (solo) d'une durée de 1'30 à 3', à partir d'une démarche et de procédés de composition. La motricité allie différents paramètres du mouvement au service d'un projet expressif.

# II – DESCRIPTION DE L'EPREUVE (cf. référentiel page suivante)

## **III - CONDITIONS DE L'EPREUVE :**

- L'épreuve se déroule dans une salle de danse ou dans une salle aménagée adaptée à la pratique de la danse
- Le candidat se présente à l'épreuve avec son support sonore et avec les équipements nécessaires à la diffusion sonore de ce support.
- En tout état de cause, se conformer au règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

# IV - DÉROULEMENT DE L'EVALUATION :

# 1e phase : compétences relatives à la pratique des APSA

- Accueil des candidats (appel, vérification d'identité)
- Explication sur le déroulement de l'épreuve
- Echauffement : 30 minutes maximum
- Epreuve: 15 minutes maximum

# 2º phase : connaissances relatives aux thèmes d'étude en lien avec l'APSA

L'oral, d'une durée de 15 minutes, porte sur une activité physique sportive ou artistique (APSA) et un thème d'étude, tous deux choisis par le candidat.

Il débute par un exposé de 5 minutes maximum dans lequel le candidat présente une problématique mettant en lien le thème d'étude et l'APSA choisis. Il se poursuit par un entretien avec le jury qui permet d'investiguer les connaissances sur l'APSA et la thématique choisie, ainsi que sur la mise en relation du thème d'étude et de l'APSA.

## V - MODALITÉS DE L'ÉVALUATION :

# Cf. fiche épreuve ci-après

4



# PREMIÈRE

# Référentiel EDS EPPCS CA n°3 – DANSE – Académie de Toulouse – Session 2023

Champ d'apprentissage n°3 : « Réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée »

L'épreuve d'évaluation pour l'APSA proposée permet d'évaluer l'AFL « S'engager pour composer et interpréter une chorégraphie individuelle, selon un projet artistique en mobilisant une motricité expressive et des procédés de composition. » /12 points

# SITUATION D'EVALUATION DE FIN DE SEQUENCE

L'épreuve engage le candidat à <u>composer, présenter et interpréter devant un public une chorégraphie individuelle (solo)</u> d'une durée de 1'30 à 3', à partir d'une <u>démarche</u> et de <u>procédés de composition</u>. La motricité allie <u>différents paramètres du mouvement</u> au service d'un <u>projet expressif</u>

# PRINCIPE D'ELABORATION DE L'EPREUVE

L'espace scénique est de 8 m sur 10 m. Un seul passage autorisé.

Le candidat choisit son univers sonore en lien avec le propos.

Le candidat explicite sa démarche de création afin de présenter sa composition. Cette présentation peut prendre une forme plastique (« support artistique ») ou une forme plus conventionnelle (support écrit, carnet, fiche de présentation, article, série de photos...).

Un effort est attendu au niveau du <u>costume</u> (originalité, effort de présentation, ...) et des accessoires (s'il devait y en avoir) <u>en lien avec le propos</u> (éléments de scénographie). Le candidat dispose d'un temps d'échauffement de 30 min au cours duquel il testera sa musique et prendra ses repères sur l'espace scénique. L'épreuve dure au maximum 2h.

	REPERES D'EVALUATION				
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4	
AFL : élément A  « S'engager pour interpréter »	Présence et concentration faibles.	Engagement corporel inégal. Présence intermittente Réalisations imprécises.	Fort engagement corporel /présence moindre ou Forte présence/engagement. Réalisations précises.	Relation optimale entre l'engagement corporel et une présence d'interprète sensible. Réalisations complexes.	
« 3 engager pour interpreter »		·		, ,	
	BROUILLON HÉSITE	MOTRICITÉ SIMPLE RÉCITE	INTERPRÈTE APPLIQUÉ	INTERPRÈTE VIRTUOSE	
Engagement moteur					
Qualité des réalisations	mouvements simples. Appuis instables. Mouvements étriqués.	Coordination maîtrisée de mouvements simples. Appuis stables sur une gestuelle simple. Gestes timides.	Coordination et dissociation maîtrisée de mouvements plus complexes (bras - jambes - tête), variation d'énergie. Appuis précis et stables. Mouvements précis et convaincus.	Mouvements complexes maîtrisés jouant sur les différents registres du mouvement dansé.  Appuis variés et maîtrisés, utilisation des déséquilibres. Gestes amples.	
Engagement émotionnel				·	
Présence	Troubles visibles (trous de mémoire, hésitation). Gestes parasites.	Regard souvent au sol et/ou sans intention précise. Elève <b>peu assuré</b> , parfois quelques hésitations ou élève qui <b>récite</b> sa danse).	Regard placé, intentionnel.  Elève convaincant, engagé dans son rôle mais de façon intermittente.	Regard animé, ouvert, présent. S'engage dans ses choix corporels. Elève <b>convaincant et engagé</b> dans son rôle <u>en permanence</u> .	
Note sur 5 points	0 pt 1 pt	1,25 pt 2,25 pts	2,5 pts 3,5 pts	3,75 pts 5 pts	

\_



# Référentiel EDS EPPCS CA n°3 – DANSE – Académie de Toulouse – Session 2023

AFL : élément B  « Composer et développer		Propos inégal, fil conducteur du projet intermittent. Inventivité naissante	Propos lisible, projet organisé. Inventivité riche.	Propos épuré, projet structuré Inventivité affirmée.
un propos artistique »	INACHEVÉ	ESQUISSÉ	LISIBLE	ORIGINAL
<u>Projet</u>	Projet esquissé, brouillon.	Projet inachevé ou inégal.	Projet lisible cohérent, mené à son terme.	Projet développé, structuré et affirmé.
		- Projet de composition (support artistique) qui expose les partis pris de façon partielle mais explicite.	-Projet de composition (support artistique) clair et justifié. Présentation « scolaire ».	- Projet de composition (support artistique) original, précis, explicite.
Propos : Procédés de composition choisis		- Procédés repérables : un ou deux procédés de composition utilisés en lien avec le thème, « <b>plaqués</b> » à la chorégraphie.		<ul> <li>Procédés choisis et utilisés avec un traitement <u>original</u> de l'intention. Ils <u>renforcent le propos.</u></li> </ul>
Construction de l'espace scénique	- Espace <b>sans choix</b> , orientation frontale.	- Espace <b>organisé</b> mais réduit.	- Espace <u>construit,</u> trajets précis et orientés.	- Espace choisi et réfléchi, <b>symbolique</b> .
<u>Inventivité</u> :				
Choix et exploitation des éléments scénographiques	- Eléments scénographiques élémentaires, <b>soulignent</b> le thème.	- Eléments scénographiques redondants, évoquent le thème.	- Eléments scénographiques pertinents, <b>prolongent</b> le thème.	- Eléments scénographiques utilisés de façon nuancée, <u>originale</u> , <u>créative</u> .
Choix des formes corporelles	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	- Début de distanciation, modulation sur un ou deux paramètres du mouvement.	- Distanciées de la réalité quotidienne, amorce de stylisation.	- <u>Stylisation</u> travaillée, modulation sur plusieurs paramètres du mouvement.
Note sur 5 points	0 pt 1 pt	1,25 pt 2,25 pts	2,5 pts 3,5 pts	3,75 pts 5 pts